



© A Postic LOGRAMI

Front de colonisation de la lamproie marine dans le bassin de la Vienne



RETOURS D'EXPÉRIENCES

Gestion

GESTION

1 Présentation générale

SUPERFICIE

21 157 km²

DATE DE RÉALISATION

depuis 2012

LOCALISATION DE L'EXPÉRIENCE

Bassin de la Vienne

TYPE DE MILIEU
CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cours d'eau

ENJEUX ASSOCIÉS
À CETTE EXPÉRIENCE

Continuité piscicole,
Préservation des habitats
remarquables, Conservation
des espèces patrimoniales





Contexte

CADRE DU PROJET

Plan Loire grandeur nature
Programme de recueil de
données biologiques LOGRAMI

COÛT TOTAL

30 000 e par an

FINANCEURS

FEDER, AELB, EPloire, Régions
Pays de la Loire, Centre,
Bourgogne, Limousin, Poitou-
Charentes, FNPF, Logrami.

Structure

NOM : Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI)

ADRESSE : 8 rue de la Ronde 03 500 Saint-Pourçain-sur-Sioule

TÉLÉPHONE : 04 70 45 73 41

EMAIL : logrami@logrami.fr

CONTACT : Baisez Aurore

SITE WEB : www.logrami.fr

Descriptif de la structure

LOGRAMI a été créée en 1989 sous l'impulsion de l'ensemble des fédérations de pêche du bassin, des associations de pêcheurs professionnels et de quelques autres associations environnementales. L'objectif de l'association est la restauration des populations de poissons migrateurs du bassin de la Loire et de leurs milieux. Pour atteindre cet objectif, LOGRAMI mène à bien 3 missions principales :

- ▶ **La collecte de données et l'analyse.** LOGRAMI développe la connaissance sur les poissons grands migrateurs en conduisant des études sur les populations, les migrations, les habitats potentiels et l'évaluation des programmes de restauration,
- ▶ **La mutualisation de données et l'aide à la gestion.** Outils d'aide à la décision conçus pour les gestionnaires, les tableaux de bord Anguille et SALT rassemblent des informations sur l'état des populations de poissons migrateurs et de leurs milieux,
- ▶ **L'information et la sensibilisation.** LOGRAMI s'investit dans la création et la diffusion d'outils pédagogiques afin de favoriser la connaissance des poissons migrateurs auprès du grand public et des usagers des cours d'eau.

2 Site d'intervention

Conscient des enjeux économiques (pêche professionnelle), sociaux (richesse patrimoniale remarquable, espèces emblématiques) et environnementaux (biodiversité, rôle d'indicateurs du bon fonctionnement des hydrosystèmes) que représentent les poissons grands migrateurs, le premier programme de réhabilitation français des espèces grands migrateurs est mis en place en 1981. En 1992, le statut européen des grands migrateurs évolue : ils deviennent espèces prioritaires d'intérêt communautaire de l'Union Européenne (Annexe II, Directive 92/43/CEE) et doivent être protégés au titre de la biodiversité. Les engagements français vis-à-vis de cette directive se traduisent par le décret 94-157 de 1994 dit « Amphihalins ». La même année est créé le plan Loire grandeur nature, qui va réviser entièrement le programme d'aménagement du bassin de la Loire, abandonnant la logique des aménagements lourds comme alternative aux inondations et mettant l'accent sur la prévention des crues sans barrages et la sauvegarde du patrimoine naturel. Il en résultera l'arasement du barrage de Maisons-Rouges en 1998.

Cet arasement a été une étape majeure de reconquête du bassin de la Vienne par la lamproie marine en augmentant le front de migration de 25,9 km sur la Vienne et en rétablissant l'accès au bassin de la Creuse. L'équipement en passes à poissons fonctionnelles des barrages de Châtellerault (2004) et de Descartes (2007), a permis à cette espèce de poursuivre sa recolonisation sur les axes Vienne et Creuse (Bach *et al.*, 2010). Il accueille actuellement une des plus importantes populations européennes de lamproie marine. Cependant, elle est globalement en déclin depuis 2004. Il semble donc indispensable aujourd'hui de poursuivre les actions en faveur de cette espèce.

3 Enjeux

L'axe Loire-Vienne-Creuse est un axe migratoire historique de grands poissons migrateurs tels que la lamproie marine (*Petromyzon marinus*), le saumon atlantique (*Salmo salar*) et les aloses (*Alosa alosa* et *Alosa fallax*). Avec d'importantes migrations jusqu'au début du 19^{ème} siècle, il offrait, à l'échelle européenne, un bassin d'accueil de premier ordre et très productif pour ces espèces.

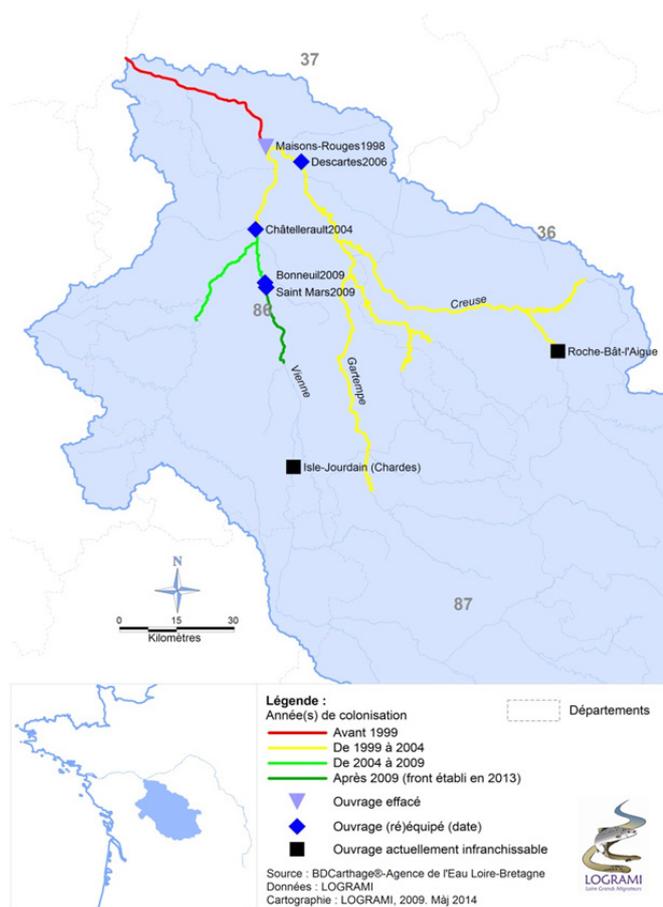
Cependant, il a fait, et fait encore aujourd'hui, l'objet de nombreux usages directs ou indirects (urbanisation, centrales hydroélectriques, pêche professionnelle) entraînant de fortes pressions anthropiques sur le cycle de vie et la libre circulation des grands migrateurs.

Le suivi de la reproduction de la lamproie marine est un indicateur de l'état des populations en complément du suivi des migrations effectué aux stations de comptage fixes à l'entrée des axes. Il est aussi un indicateur important de l'état de la colonisation du bassin par cette espèce, notamment au regard des aménagements réalisés pour améliorer la circulation piscicole depuis l'arasement de Maisons-Rouges (1999) à aujourd'hui.

Objectifs du maître d'ouvrage

- ▶ Vérifier la **fonctionnalité des frayères potentielles**
- ▶ Déterminer **les limites de colonisation** des cours d'eau par la lamproie marine
- ▶ Suivre l'**évolution des blocages migratoires** en rapport avec la gestion et/ou l'aménagement des différents ouvrages présents
- ▶ Evaluer le niveau de **reproduction naturelle**

4 Actions mises en œuvre



Depuis 1999, le suivi de la reproduction de la lamproie marine permet de connaître l'état de la colonisation du bassin de la Vienne par l'espèce. Ce suivi met en évidence une évolution positive du front de colonisation, en partie imputable aux aménagements réalisés en faveur de la circulation piscicole.

En effet, après la recolonisation du bassin suite à l'arasement de Maisons-Rouges et l'évolution du front suite aux aménagements de Châtellerault et Descartes, le front a à nouveau évolué vers l'amont suite aux aménagements piscicoles réalisés sur les seuils de Bonneuil et Saint-Mars en 2009. Ces aménagements ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat RIVE (voir la Fiche Mise en place de deux passes à poissons sur les Moulins de Saint-Mars et Bonneuil). Ces deux anciens moulins, aujourd'hui utilisés comme microcentrales hydroélectriques, constituaient des obstacles infranchissables pour certaines espèces. Les suivis réalisés montraient que la migration des aloses et des lamproies était jusqu'en 2009 limitée à l'aval de ces ouvrages (LOGRAMI, 2008). Les suivis de la reproduction effectués par LOGRAMI montrent qu'un linéaire d'environ 40 kilomètres supplémentaires (abritant 25 frayères potentielles pour les lamproies marines et 16 sites potentiels de reproduction pour les aloses) a ainsi été ouvert aux migrateurs qui, selon les conditions de débit, devraient remonter la Vienne jusqu'au seuil de Gouex, dernier obstacle avant le verrou de l'Isle Jourdain. En 2012, le seuil de Gouex/Villard a lui aussi été équipé de deux dispositifs (une passe à bassins côté usine hydroélectrique et une passe en enrochements côté pointe amont) permettant l'accès à environ 15 kilomètres supplémentaires et une dizaine de frayères de lamproies marines jusqu'au complexe hydroélectrique de l'Isle-Jourdain.

Perspectives

La zone d'étude potentielle comprend les cours d'eau du bassin habituellement colonisés par la lamproie marine, jusqu'aux ouvrages infranchissables de Chardes sur la Vienne et de Roche-Bât-l'Aigue sur la Creuse, ainsi que le barrage de la Roche-Etrangleloup sur la Gartempe. Les suivis du front de colonisation de la lamproie marine se poursuivent annuellement (Bach *et al.*, 2014). Jusqu'en 2013, le front n'atteignait pas le seuil de Gouex/Villard aménagé en 2012. Preuve que la migration de cette espèce est aussi liée aux effectifs entrant dans le bassin et aux paramètres environnementaux (débits, températures). Ces paramètres sont régulièrement analysés au regard de la migration et de la reproduction observées par LOGRAMI. Le front de colonisation est également recherché pour l'alose, un autre poisson grand migrateur exigeant en termes de franchissement d'ouvrage.